



Tout ce que vous devez savoir sur la cotisation

Fiche pratique publié le 17/09/2021, vu 991 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Pour beaucoup d'associations, les cotisations annuelles constituent la ressource financière essentielle, voire unique. Encore faut-il bien distinguer ce qui relève de la cotisation et ce qui n'en relève pas.

Adhérer à une association c'est accepter le contrat associatif et, généralement, payer une cotisation. Pour apporter la preuve de l'acquisition de la qualité de membre, il faut justifier d'un échange des consentements sur l'adhésion et, bien qu'en aucun cas obligatoire, la cotisation est un de ces moyens.

La cotisation des membres est la première ressource des associations mentionnée à l'[article 6 de la loi du 1er juillet 1901](#). C'est une somme d'argent librement fixée, que les statuts de l'association mettent le plus souvent à la charge des membres, afin de contribuer de manière durable au financement de son fonctionnement. Elle peut être en euros ou en monnaie locale mais pas un versement en nature.

Le versement d'une cotisation n'est pas en lui-même un élément qualificatif du contrat d'association. En effet, ce seul -versement ne caractérise pas la volonté d'adhérer et ne suffit pas à conférer la qualité de membre. Il n'est obligatoire que s'il est prévu par les statuts ou prescrit par une disposition législative ou réglementaire pour certaines associations (c'est le cas par exemple des fédérations départementales de chasseurs). Une cotisation ne peut donc être réclamée qu'à une personne ayant volontairement adhéré à l'association dont les statuts prévoient ce versement.

La cotisation se différencie du droit d'entrée ou d'un apport en numéraire, par son caractère périodique ; du don manuel, par son absence d'intention libérale ; et du prix d'un bien ou d'un service fourni par l'association à ses membres, par le fait qu'elle correspond à la quote-part des frais de son fonctionnement, incombant à chaque adhérent.

Source : <https://www.associationmodeemploi.fr/>

Voir l'article : [La cotisation est-elle obligatoire dans une association ?](#)

Voir le guide : [Guide pratique de l'association](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)

- [Obtenir une subvention publique](#)
 - [Recevoir des dons](#)
 - [Organiser une loterie associative](#)
 - [Organiser une buvette](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
 - [Réussir les assemblées générales d'une association](#)
-
- [Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?](#)
 - [Quelles conséquences en cas de non-paiement d'une cotisation à une association ?](#)
 - [Un adhérent peut-il demander le remboursement de sa cotisation ?](#)
 - [Quelles sont les ressources d'une association ?](#)
 - [Une association peut-elle emprunter de l'argent ?](#)
 - [Une association peut-elle mettre un local en location ?](#)
 - [Quels apports une association peut-elle percevoir ?](#)
 - [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
 - [Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?](#)
 - [Comment trouver un mécène pour financer une association ?](#)
 - [Comment trouver un sponsor pour financer une association ?](#)